

Il y a deux moyens de remédier à cette difficulté. Le premier consiste à réduire le total des dépenses permises. Je n'y vois pas d'inconvénient, car si la réduction est équitable et si l'on supprime toutes les échappatoires, il y aura égalité de chances pour tous les candidats. Il y aurait un autre moyen, ce serait de permettre une plus grande participation de la part du public. J'ignore si ce serait là une solution satisfaisante et je n'ai pas d'intérêts à défendre ni d'un côté ni de l'autre, mais j'ai l'impression que le public pourrait bien en avoir.

Si nous voulons vraiment que les candidats puissent se présenter avec d'égales chances devant les électeurs, que l'argent ne serve pas à acheter un siège à la Chambre, je ne vois que ces deux moyens-là d'y arriver. Nous pouvons réduire les dépenses ou augmenter la mise du public ou encore réduire les dépenses et augmenter la mise du public. J'ai discuté de la chose avec bon nombre d'électeurs et quelques-uns d'entre eux sont d'avis qu'une contribution de 50 p. 100 des dépenses serait un chiffre raisonnable. Je ne sais trop. Tout ce que je sais, c'est qu'il faudrait réduire l'écart entre les \$26,250 et le montant de \$7,750 proposé actuellement comme contribution de la part du public.

Autre point digne d'examen qui exigerait sans doute une révision du total des dépenses permises dans le bill. C'est que l'on permette l'envoi par la poste d'une circulaire aux frais de l'État. En vertu de la loi, l'agent du scrutin de la circonscription doit préparer des cartes du genre de celle que reçoivent habituellement les électeurs et qui indique l'adresse du bureau de scrutin et les distribuer à tous les électeurs de cette circonscription. La loi prévoit accorder aux candidats l'envoi par courrier de première classe, ce qui revient pour le moment à 8c. par électeur.

● (1550)

Cela me semble assez naïf. Tout d'abord, les frais de correspondance sont bien plus élevés à cause du travail de préparation. Il faut préparer des enveloppes pour tous les noms qui figurent sur la liste des électeurs. Il me semble que l'agent du scrutin a en réalité accès à ces renseignements. Il est de toute façon chargé de préparer la carte en question aux termes de ces dispositions et puisqu'il doit le faire, il doit également préparer les enveloppes avec l'adresse pour le courrier de première classe, pour chaque électeur et pour chaque candidat.

Pour le moment, tout ce qu'on prévoit, ce sont les frais d'affranchissement du courrier de première classe. Je ne vois aucune disposition qui oblige un candidat à utiliser cet argent pour un envoi par courrier de première classe. Je n'ai peut-être pas bien compris la loi bien que je l'aie lue deux ou trois fois. Elle semble autoriser l'affranchissement de première classe sans imposer l'obligation de poster effectivement les articles en question. Quelqu'un peut ne pas vouloir envoyer de courrier; il peut avoir une organisation modeste sans locaux pour préparer celui-ci. A mon avis, il faudrait donc fournir au candidat, en plus des cartes que reçoivent habituellement les électeurs et qui indiquent l'adresse du bureau de scrutin, des enveloppes affranchies.

Certains autres points du présent bill m'inquiètent, mais je n'en parlerai pas pour le moment. J'ai l'intention de comparaître devant le comité et de faire des instances à ce moment-là. Je pense que le présent bill constitue un grand pas dans la bonne direction et qu'il éclaircira une question brumeuse. Il importe aussi d'encourager les particuliers à contribuer aux caisses électorales et de voir à ce qu'il soit fait état de la provenance de ces contributions. C'est un

Dépenses d'élection

pas de l'avant, en outre, que d'autoriser la déduction aux fins du fisc des contributions versées aux partis politiques. J'ai des doutes, cependant, surtout sur la façon dont la loi sera appliquée et surveillée pour garantir que tous les candidats respectent la loi électorale de sorte que personne ne la contourne pour ainsi gagner certains avantages politiques indus.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur le président, le projet de loi C-203, tendant à modifier la loi électorale du Canada à l'égard des dépenses d'élection semble, si l'on s'en tient à son titre, avoir du bon. Mais lorsqu'on étudie le bill en profondeur, comme je l'ai fait moi-même, on réalise qu'il est très compliqué et qu'il favorise nettement les vieux partis politiques.

Mais qui dont a préparé ce bill? Ce sont les fonctionnaires, c'est-à-dire des personnes qui n'ont jamais été élus, mais sont nommées à vie à la Fonction publique. S'il est un bill dont tous les députés ont des connaissances et une expérience pratique, c'est celui concernant les dépenses électorales. Les fonctionnaires, qui ne sont jamais élus, ont quant même préparé le bill visant au financement des députés. Voilà pourquoi il est très compliqué, qu'il est confus, et manque de sens pratique.

Avant d'entrer dans le vif de mes remarques sur ce bill, monsieur le président, j'aimerais faire consigner aux débats de la Chambre la déclaration que faisait le président de l'Association des «lobbyists» américains, lorsque, dans les mêmes circonstances, aux États-Unis, on voulait présenter un bill visant à limiter les dépenses électorales. Le président de cette association déclarait, en s'opposant à une telle mesure législative, que la politique était l'affaire des grosses corporations, des banques, des compagnies de finance, et que le peuple n'avait rien à voir là-dedans. Il alléguait que les hommes de la finance savaient mieux que quiconque ce qui était bon pour le peuple, disant que les experts de la finance, qui manipulaient la politique et les politiciens, étaient les mieux qualifiés pour diriger les hommes politiques. Or, par la suite, on a amendé le bill relatif aux dépenses électorales, les limites de ces dépenses ont «sauté», et aujourd'hui, «the sky is the limit», comme on a pu le constater lors des dernières élections américaines.

Limiter les dépenses d'élection, voilà un but louable, mais j'aimerais préciser le sens exact de ce bill. Le Parti Crédit Social du Canada est le parti qui, jusqu'à ce jour, a le plus souffert de l'intervention de la haute finance dans les caisses électorales des vieux partis politiques. Il suffit d'ouvrir les journaux publiés au cours des deux dernières semaines d'une campagne électorale. Il suffit d'écouter la radio et de regarder la télévision pour réaliser l'ampleur des dépenses faites au cours d'une campagne électorale, et pour constater que la propagande électorale est une chose que l'on vend à coups de millions, à l'aide d'un «lavage» de cerveau par les différents moyens de communication, semblable à celui auquel se livrent les compagnies multinationales de savon. Avec un tel «lavage» de cerveau et de propagande politique, il n'y a pas à s'étonner que le peuple se pose des questions, et que 40 p. 100 des électeurs ne vont plus voter. Et malheureusement, parmi ces 40 p. 100 plusieurs se disent: Que c'est donc sale, la politique, pour exiger autant de «savon publicitaire» en temps d'élection!